

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars à 18 H 00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 mars 2022

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, MILLET Emmanuel, FRUCHON Damien, MORINEAU Christophe, LARDEAU Jean-Pierre, PAGES Axel, TREMEL Jean-Pierre Mmes THIAUDIERE Patricia, TESTARD Nathalie, BERGER Stéphanie, PINEAU Martine, PICARD Anne, AUGER Nadia.

Etaient absents excusés : Mr CHAUMONT Christian, (donne pouvoir à Mme PINEAU), Mme SPIEGEL Coralie (donne pouvoir à Mr LEDOUX), Mme PIERRE-ANTIER Nathalie et Mr LECLAIRE Laurent.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mr GOVAERT Gérard

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de marquer une minute de silence en soutien au peuple ukrainien victime de l'agression russe.

Le Maire ouvre la séance à 18h10.

Validation du Compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : APPROBATION COMPTE GESTION 2021

Les dépenses de fonctionnement restent proches des objectifs, malgré des dépenses exceptionnelles de 15 000 € initialement prévues en investissement (curage et busage de fossés) transférées en fonctionnement et des frais de personnel exceptionnels suite au recrutement d'agents temporaires liés au COVID (absences et renforts).

Délibération n°18/2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier du pays châtelleraudais à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, et après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération n°19/2022

Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement : <u>Dépenses</u> :	Prévu	1 132 856.37	<u>Recettes</u> :	Prévu	1 132 856.37
	Réalisé	534 870.94		Réalisé	495 244.77
	RAR	465 075.97		RAR	46 162.76
Fonctionnement : <u>Dépenses</u> :	Prévu	1 632 228.96	<u>Recettes</u> :	Prévu	1 632 228.96
	Réalisé	1 048 974.23		Réalisé	1 643 141.31

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 39 626.17
Fonctionnement :	594 167.08
Résultat global :	554 540.91

Le Maire sort de la salle pour le vote. Le Conseil municipal sous la présidence du premier adjoint vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Délibération n° 20/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au vote du compte administratif, il convient d'affecter les résultats.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Considérant que le compte administratif fait apparaître

-un excédent de fonctionnement de	184 851.57
-un excédent reporté de	409 315.51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	594 167.08
-un déficit d'investissement de	39 626.17
-un déficit de restes à réaliser de	418 913.21
Soit un besoin de financement de	458 539.38

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	594 167.08
Affectation complémentaire en réserve (1068)	458 539.38
Résultat reporté en fonctionnement (002)	135 627.70
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	39 626.17

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021

Délibération n°21/2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier du pays châtelleraudais à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, et après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération n°22/2022

Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement : <u>Dépenses</u> :	Prévu	234 250.00	<u>Recettes</u> :	Prévu	234 250.00
	Réalisé	5 455.00		Réalisé	0
	RAR	0		RAR	0
Fonctionnement : <u>Dépenses</u> :	Prévu	284 250.00	<u>Recettes</u> :	Prévu	284 250.00
	Réalisé	5 455.00		Réalisé	5 455.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 5 455.00
Fonctionnement :	- 0.10
Résultat global :	- 5 455.60

Le Maire sort de la salle pour le vote. Le Conseil municipal sous la présidence du premier adjoint vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Délibération n° 23/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au vote du compte administratif, il convient d'affecter les résultats.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Considérant que le compte administratif fait apparaître

-un déficit de fonctionnement de	0.10
-un déficit reporté de	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	0.10
-un déficit d'investissement de	5 455.50
-un déficit de restes à réaliser de	0.00
Soit un besoin de financement de	5 455.50

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : déficit	0.10
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.10
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	5 455.50

BUDGET COMMUNAL 2022 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission relations extérieures a proposé au Conseil municipal de nouvelles règles de répartition des aides au fonctionnement des associations de la commune, tout en maintenant la gratuité de l'utilisation des salles et des équipements de la commune, à savoir :

- privilégier la mise à disposition d'équipements de qualité par des investissements correspondant aux besoins,
- accompagner les associations dans le lancement de nouvelles activités,
- supprimer progressivement les subventions de fonctionnement dont ne bénéficient encore que trois associations.

Certains membres du Conseil ont exprimé leur désaccord sur la proposition de supprimer progressivement les subventions de fonctionnement et indiquent que les associations de la commune doivent être aidées financièrement en particulier celles qui œuvrent pour la jeunesse, le sport et l'animation culturelle. Ils admettent que la commune a déjà beaucoup investi et continue d'investir dans les infrastructures, et c'est une bonne chose, mais leur fonctionnement doit aussi être soutenu. Ils estiment que le temps et l'énergie mobilisée pour la recherche de sources de financements nuit à la qualité de leur activité principale. Enfin ils craignent que cette démarche soit un mauvais calcul et un message négatif adressé à nos concitoyens. Ils proposent donc que les aides accordées précédemment soient maintenues.

Après un débat très riche, mais dans la transparence et la sérénité, pour tenir compte des conditions de fonctionnement très particulières au cours des années 2020 et 2021 et pour montrer son soutien aux associations, le Conseil municipal vote à 11 voix pour, 5 contre et 1 abstention le maintien des aides de fonctionnement accordées en 2021.

Remarques :

Les sommes allouées aux associations d'animation de la jeunesse (MJC, Petit Prince et Adèle) sont des acomptes en attendant de connaître les sommes attribuées par la CAF et la MSA à chacune d'elle par l'intermédiaire de la CAGC (convention CTG)..

A l'avenir, les aides à l'ADMR et la Banque Alimentaire seront gérées par le CCAS.

	2022 propositions		
Subventions associations			
A SA VIE			
ACCA	150		
ADMR		1197	à transférer sur le CCAS
Note blues	1500		
Note blues	2000		
APE	600		
Atelier	0		
BANQUE ALIMENTAIRE		1200	à transférer sur le CCAS
COMITE DES FETES	600		
COOP Scolaire	2000		
CYCLOTOURISTES	0		
ESPERANCE	1230		
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	120		
PREVENTION ROUTIERE	100		
RASED	350	CEJ reçu en	
MJC : fonctionnement	600	2021	
MJC : animations jeunes	4250	4231	
LE P'TIT PRINCE (Accueil Enfants Parents)	1200	3141	
Adèle	250	316	
Divers	5050	7688	
	20000		

BUDGET COMMUNE 2022 : VOTE DES TAXES

Délibération n° 24/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2021.
En conséquence, le Conseil municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2022 :

- taxe foncière propriétés bâties : **34,76 %**
- taxe foncière propriétés non bâties : **43,43 %**

BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

La provision du solde de la créance de l'affaire Sylvain GAUDIN est inscrite au budget.

Le budget d'investissement 2022 est essentiellement orienté vers les travaux de rénovation des bâtiments communaux, qui peuvent être engagés grâce aux aides importantes de l'Etat et du Syndicat Energies Vienne : partie ancienne de l'école, murs du commerce et futur cabinet médical.

Des travaux de voirie conséquents seront engagés à hauteur de 160 000 € : rue des pages, rue des Varennes, rue de la Cataudière, à la résidence des Savignés et à l'impasse du Marchais.

Des travaux seront réalisés au stade de foot ; création d'un terrain stabilisé et remplacement de grilles dégradées.

Délibération n°25/2022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'élèvent en recettes et dépenses comme suit :

Section Investissement : Dépenses : 1 681 972.14 dont 465 075.97 de restes à réaliser

Recettes : 1 681 972.14 dont 46 162.76 de restes à réaliser

Section Fonctionnement : Dépenses 1 327 697.70

Recettes 1 327 697.70

BUDGET LOTISSEMENT DES NAUDS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

A la remarque de Monsieur TREMEL qui s'interroge sur le planning des travaux d'implantation de la résidence Ages et Vie, le Maire confirme que les bureaux d'études ont pris du retard. Cependant un APS (avant-projet sommaire) doit être établi très prochainement avec un dépôt du permis de construire en avril 2022. Après validation de celui-ci, l'achat du terrain et l'aménagement du futur lotissement pourront être engagés.

Délibération n°26/2022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'élèvent en recettes et dépenses comme suit :

Section Investissement : Dépenses : 292 455.50

Recettes : 292 455.50

Section Fonctionnement : Dépenses 292 475.60

Recettes 292 475.60

FORMATION GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE CAGC

Mr LEDOUX indique que suite à la dénonciation du marché de travaux de voirie conclu avec la société EIFFAGE, un nouveau marché est en cours de validation à la CAGC. Ce contrat sera valable un an renouvelable deux fois.

Délibération n°27/2022

Les communes d'Angles-sur-l'Anglin, d'Availles-en-Châtellerauld, d'Archigny, de Bonneuil-Matours, de Colombiers, de Leigné-sur-Usseau, de Monthoiron, d'Usseau, de Sossay, de Thuré et de Vouneuil-sur-Vienne souhaitent acheter en commun les prestations de travaux relatives à l'entretien et à la modernisation de leurs voiries communales et de leurs espaces publics.

La formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces onze collectivités pour générer un volume de travail attractif et espérer obtenir des prix de prestations intéressants.

A ce titre et afin de réaliser les travaux d'aménagement de voirie et de réseaux divers du programme pluriannuel, il est intéressant de recourir, comme l'autorisent les articles R.2162-1 et suivants, et R.2162-7 et suivants du code de la commande publique, à un accord-cadre à marchés subséquents. Cette forme de marché permet pour chaque commande une remise en concurrence des sociétés ayant été retenues dans le cadre du lancement initial de la consultation.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre sera de 2 500 000 € H.T. pour l'ensemble des collectivités.

Cet accord-cadre sera conclu pour une première période qui couvrira l'année 2022 (de la notification au 31/12/2022) et sera renouvelable une fois pour une période d'un an, par reconduction tacite, sans que le titulaire ne puisse en refuser la reconduction (article R.2112-4 du code de la commande publique).

* * * *

VU l'article L2122-21-1 du CGCT qui permet au conseil municipal de charger le maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique, relatifs aux groupements de commande,

VU les articles R.2162-1 et suivants, et R.2162-7 et suivants du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres à marchés subséquents,

VU les articles R.2123-1 et suivants, et R.2131-12 du code de la commande publique, relatifs aux procédures adaptées et à leurs modalités de publicité,

CONSIDÉRANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDÉRANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation de marché pour la sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de constitution de la commission d'appels d'offres (C.A.O.) du groupement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un accord-cadre de travaux pour l'entretien et la modernisation de la voirie et des espaces publics ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes composé des communes d'Angles-sur-l'Anglin, d'Availles-en-Châtellerauld, d'Archigny, de Bonneuil-Matours, de Colombiers, de Leigné-sur-Usseau, de Monthoiron, d'Usseau, de Sossay, de Thuré et de Vouneuil-sur-Vienne pour passer un marché de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie et des espaces publics,
- d'approuver la désignation de la commune d'Availles-en-Châtellerauld comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de 2 représentants de la C.A.O. de la commune, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M. BIET Bernard comme titulaire et M. LEDOUX Pierre comme suppléant.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'accord cadre et les marchés subséquents avec les entreprises qui seront retenues.

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ET DU COMMERCE :

Mr GOVAERT informe le Conseil que la commission d'appel d'offres, réunie le 17 mars, a attribué les marchés aux entreprises en demandant une négociation pour trois lots dont les montants annoncés par les entreprises retenues sont sensiblement supérieurs à ceux parus dans le DCE (dossier de consultation des entreprises).

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de rénovation du futur cabinet médical a été publié ce jour sur la plateforme. Le maître d'œuvre devra engager les travaux en même temps que ceux de l'école et du commerce.

PLANTATION DE HAIES SUR LA COMMUNE

Suite à une réunion avec les agriculteurs de la commune et Mme VECK, employée à GEREPI et chargée de la réalisation du projet, il a été décidé de retenir le Chemin Vert qui relie le site de la Relianderie au Bas Chabonne. Si les 500 mètres requis pour une telle implantation ne sont pas atteints, une plantation complémentaire sera effectuée sur le chemin reliant le Buisson à la Croix Marine. Ces 2 chemins ne sont plus utilisés par les engins agricoles.

Dans ce cadre, un jeune étudiant de la commune qui prépare actuellement un BTS Gestion et Protection de la Nature s'intéresse à ce projet de plantation de haies et propose d'apporter son aide en faisant son sujet de stage (4 semaines en avril et 4 semaines en juin 2022). Un projet pédagogique est aussi envisagé avec l'école. Mr PAGES s'est porté volontaire pour accompagner le stagiaire dans ses démarches au sein de la Mairie.

SENS DE CIRCULATION RUE DES VARENNES :

Certains riverains de la rue des Varennes ainsi que quelques entreprises ont demandé que la circulation dans cette rue soit en sens unique, de la route départementale, dite de Chauvigny, jusqu'au carrefour de la zone industrielle. Le Conseil municipal donne un avis favorable pour organiser une réunion de concertation avec les riverains afin d'avoir leur avis sur cette demande, avant de prendre une décision.

ELECTIONS DES 10 ET 24 AVRIL 2022

le planning des permanences à tenir au bureau de vote a été établi comme suit :

BUREAU DES ÉLECTIONS DU 10 AVRIL 2022		
8h à 12h	12h à 15h	15h à 18h
M. Pierre LEDOUX	M. Bernard BIET	M. Gerard GOVAERT
M. Jean-Pierre TREMEL	Mme Nathalie TESTARD	M. Jean-Pierre LARDEAU
Mme Stéphanie BERGER	M. Christophe MORINEAU	M. Emmanuel MILLET
Mme Coralie SPIEGEL	Mme Nathalie PIERRE-ANTIER	Mme Nadia AUGER
BUREAU DES ÉLECTIONS DU 24 AVRIL 2022		
8h à 12h	12h à 15h	15h à 18h
Mme Patricia THIAUDIERE	M. Bernard BIET	M. Gerard GOVAERT
M. Axel PAGES	Mme Martine PINEAU	Mme Anne PICARD
M. Christophe MORINEAU	M. Jean-Pierre TREMEL	M. Jean-Pierre LARDEAU
M. Emmanuel MILLET	Mme Nathalie TESTARD	M. Christian CHAUMONT

QUESTIONS DIVERSES

- Mme THIAUDIERE Patricia : Commission des solidarités :
 - ✓ La collecte pour l'Ukraine s'est déroulée les 10 et 12 mars. Les dons ont été transmis au SDIS de la Vienne qui se chargera de leur transfert en Ukraine.
 - ✓ Un recensement de volontaires pour accueillir des migrants ukrainiens a été réalisé puis transmis aux services de l'Etat.
 - ✓ La prochaine réunion de la commission des solidarités est prévue le 29 mars à 18H30.
- Mr BIET Bernard (en l'absence de Mme SPIEGEL Coralie) : Commission jeunesse :
 - ✓ L'étude pour la création d'un Conseil des jeunes est lancée. 3 communes ont déjà répondu favorablement pour nous faire part de leur expérience. Il est préférable de contacter les communes qui en sont déjà dotées avant de se prononcer.
- Mr LEDOUX Pierre : Commission entretien :
 - ✓ La commission s'est réunie le 9 mars et a défini les travaux de voirie à réaliser en 2022 et inscrits au budget ;
 - ✓ Des travaux vont être engagés pour éviter la présence de pigeons dans le clocher de l'église.
 - ✓ Un devis pour l'entretien du cimetière a été demandé auprès d'AUDACIE.

- Mr GOVAERT Gérard : Commission urbanisme et projets :
 - ✓ La commission d'appel d'offres se réunira le 23 mars pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui pilotera les travaux de rénovation de la Mairie et de l'ancienne salle des fêtes.
- Mme PINEAU Martine : Commission relations extérieures :
 - ✓ La nouvelle gazette est en cours de parution. La distribution sera programmée dans les premiers jours du mois d'avril.

Fin de séance : 21H15

Le secrétaire de séance,


Gérard GOVAERT

Le Maire,


Bernard BIET

